

Gestion des alpages du parc national des Écrins

Enjeux écologiques et pastoraux

La gestion d'un alpage

Un alpage est un territoire de montagne assez vaste pour accueillir un troupeau constitué de plusieurs centaines de moutons (800 à 3000 ovins) ou de 100 à 300 bovins pendant tout l'été. L'enclos (réalisé avec des filets) couvre 1/4 d'ha pour un troupeau de moins de 1200 brebis et 1/2 ha pour un troupeau plus important. En alpage le pâturage s'organise par grandes périodes d'environ un mois pendant lesquelles le troupeau utilise des parties du territoire que l'on appelle les quartiers. Chaque quartier correspond en principe à un étage de végétation où l'herbe est à maturité au moment où le troupeau y pâture. Situés en bas de l'alpage, les quartiers précoces sont utilisés jusqu'à la fin juillet. Le troupeau monte ensuite sur les quartiers d'août et en fin d'estive le troupeau pâture des mélézins ou des ubacs plus froids sur lesquels l'herbe est restée fraîche. Le plus souvent il n'y a pas de vrai quartier de fin d'estive, le troupeau utilise alors les quartiers précoces où il consomme l'herbe restante et les repousses.

Selon la forme générale de l'alpage et le dénivelé, la taille relative des quartiers précoces et des quartiers d'août varie beaucoup : un alpage de forme concave possèdera un quartier précoce plutôt réduit et le quartier d'août sera vaste alors que pour un alpage de forme convexe ce sera l'inverse. De plus la forme de l'alpage détermine souvent la qualité ou plus spécialement l'attractivité du pâturage ; les formes concaves possèdent une végétation plus attractive que les formes convexes. Le berger doit faire preuve d'un grand savoir faire pour éviter les différences de consommation de l'herbe en modulant sa technique de gardiennage.

Afin d'optimiser la consommation de la ressource, le troupeau n'exploite pas la totalité du quartier en même temps. Le berger construit des circuits de pâturage correspondant au territoire pâture par le troupeau au cours d'une journée. Ces circuits se répètent plusieurs jours de suite, leur organisation dépend du relief, des possibilités d'abreuvement et de la précocité des espèces herbacées présentes. Un circuit de pâturage quotidien associe plusieurs « secteurs » délimités par des obstacles naturels difficiles à franchir (ravins, barres de rocher ou torrent) et par le modelé de l'alpage qui induit un axe de déplacement préférentiel pour le troupeau. C'est un schéma classique qui souffre dans le détail de nombreuses variantes comme la météo, la disponibilité du berger, etc ...

Les techniques et pratiques pastorales

Le parc de nuit tournant

Sur les estives, le parcage nocturne mobile, en modifiant la composition chimique du sol, permet d'éliminer certaines espèces peu appétantes et envahissantes comme le nard raide par exemple. L'enclos (réalisé avec des filets) couvre 1/4 d'ha pour un troupeau de moins de 1200 brebis et 1/2 ha pour un troupeau plus important. Il est déplacé tous les 4/5 jours. La surface doit être traitée 2 fois sur 5 ans.

Le parc de fin d'après-midi

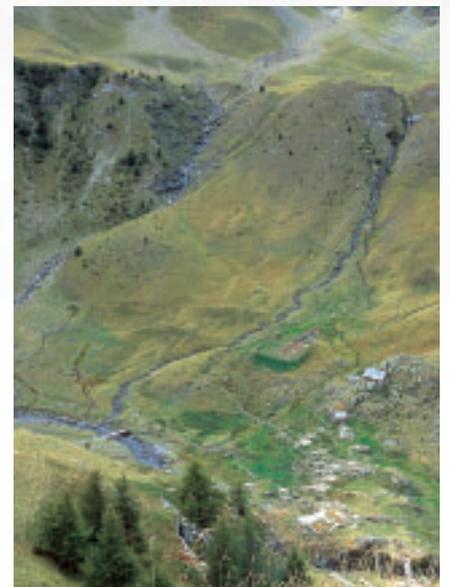
Les brebis consomment plus facilement la végétation grossière (fétuque paniculée, broussailles..) en fin de journée. Il est donc souvent recommandé sur ces types de végétation, de réaliser des parcs d'environ 10 m² par brebis permettant de laisser les troupeaux en fin de journée et la nuit.

Le parc de pâturage

Il s'agit de parcs permettant de réaliser un pâturage rationné de la végétation. Il est plus grand et correspond à plusieurs journées.



Un alpage - Photo : Bertrand BODIN



Vallon du Saut du Laire - Photo : Jean-Pierre NICOLLET



Parc de nuit - Photo : Jérôme GUEVEL

Le gardiennage serré

Il s'agit d'un mode pâturage dans lequel le berger contraint le troupeau à consommer la végétation pour obtenir un pâturage rationné.

Le report de pâturage

Le report de pâturage consiste à décaler la date de pâturage jusqu'à la fin de la période sensible pour l'espèce à protéger. La période sensible étant soit la période de nidification pour les oiseaux soit la période avant fructification pour les plantes. Dans le cas d'un troupeau gardé (cas le plus fréquent), le berger conduit le troupeau de façon à éviter la zone sensible. Dans le cas d'un troupeau non gardé, une clôture déflectrice est mise en place de façon à empêcher le troupeau de pénétrer dans la zone de report. Le site sera pâturé après la date de report préconisée.

La mise en défens

Il s'agit d'interdire totalement le pâturage d'une petite zone sensible au piétinement (station de plante menacée, mares, zones humides ...).

Méthodologie du suivi

Une méthode d'analyse de la végétation : la ligne permanente

La ligne d'observations floristiques ou ligne de lecture a pour but de caractériser la végétation de formations herbacées ni trop hautes ni trop denses (pelouses) et de formations ligneuses très basses (landes subalpines) ; on la qualifie de permanente car les deux extrémités de la ligne sont matérialisées sur le terrain par des repères fixes permettant d'effectuer les observations strictement au même emplacement d'une année sur l'autre.

Ces lignes ont une longueur de 25 m dans le subalpin, de 20 m dans l'alpin. La ligne est matérialisée par un ruban gradué (double ou triple décimètre) tendu à quelques centimètres au-dessus de la végétation entre 2 piquets installés à chaque mesure ; la lecture se fait au moyen de deux aiguilles fines que l'on déplace verticalement de 20 en 20 cm (étage alpin) ou de 25 en 25 cm (étage subalpin) le long du ruban.

On définit ainsi, pour chaque ligne, 100 segments (portion de la ligne située entre les 2 aiguilles) et 100 points (à la verticale des aiguilles) ; on appelle « présence » d'une espèce, son observation dans une unité d'échantillonnage (point ou segment) et « contact », l'intersection d'un organe aérien avec une génératrice de l'aiguille.

Trois types d'observations sont réalisés :

- **l'observation des segments** : on note la présence des espèces interceptées par la portion du plan vertical passant par chaque segment et limitée par les 2 aiguilles.
- **l'observation des points** : pour chacun des 100 points, on note les espèces dont les organes aériens sont interceptés à la verticale du point, verticale qui peut être matérialisée par une génératrice de l'aiguille ; on note également l'état du sol, c'est-à-dire le point de contact de l'aiguille avec le sol : sol nu, cailloux ou litière (y compris la partie basale des végétaux), pour mesurer les recouvrements de ces éléments à la surface du sol.
- **l'observation des contacts** : en chaque verticale matérialisée par la génératrice de l'aiguille, on note le nombre de contacts de chaque espèce présente au point considéré.

L'intérêt de cette méthode est de fournir des estimations probabilistes :

- du recouvrement des espèces (présences aux points)
- du phytovolume (contacts aux points), indice lié à la phytomasse
- de l'hétérogénéité de la végétation et de la diversité floristique (présences dans les segments)

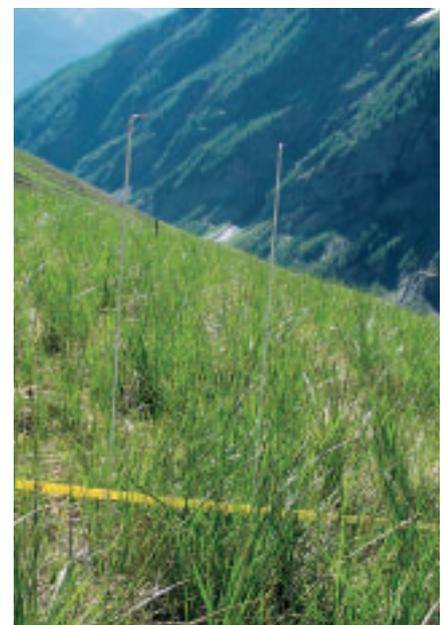
En appliquant à chaque espèce un indice de qualité fourragère (de 0 à 5) et en considérant sa contribution au phytovolume total, on calcule un indice de valeur pastorale : il correspond à la somme des produits de la contribution spécifique des espèces par leur indice de qualité, multipliée par 0,2, pour exprimer cet indice de valeur pastorale sur 100.



Gardiennage serré - Photo : Bertrand BODIN



Contact sur une ligne de lecture
Photo : Richard BONET



Ligne de lecture dans un queyrellin
Photo : Olivier SENN

Des mesures contractuelles, co-élaborées et animées

Dans le monde rural, le contact humain s'est révélé une fois de plus essentiel, mettant en valeur souvent des équipes constituées de techniciens agricoles et de l'environnement (Chambres d'Agricultures, CERPAM, FAI et PNE). Ces équipes, au plus près de la réalité de terrain, ont su instaurer un climat de confiance, que cela soit sur la faisabilité agricole ou celle de l'intérêt environnemental. L'intime connaissance des pratiques, des savoir-faire, des aspirations et de la culture des acteurs agricoles a été l'élément déterminant.

Plus de 55 contrats d'alpage, 71 pour les prairies naturelles de fauche, 28 pour des pâturages d'inter-saison, l'opération a impliqué plus de 300 agriculteurs, soit par des contrats individuels (83) ou collectifs (55) pour l'ensemble du territoire du parc national.

En juillet 1999, la loi d'orientation agricole a proposé la mise en place de Contrats Territoriaux d'Exploitation validés par l'Union Européenne en 2000. Ces contrats, souscrits pour une durée de 5 ans, comprenaient un volet environnemental au travers de mesures agri-environnementales quinquennales et un volet socio-économique. Ce dispositif a permis de poursuivre le travail entrepris sur les alpages du parc national des Ecrins voire de l'approfondir dans certains cas. Ainsi des alpages qui avaient bénéficié de MAE de 1994 à 1999, ont pu souscrire des CTE avec les mêmes objectifs en utilisant l'expérience précédente pour affiner les mesures.

La qualité et la finesse des mesures agri-environnementales dans le cadre des CTE dans les Hautes-Alpes sont exemplaire à la fois en terme d'adaptation des pratiques à la problématique mais aussi en terme d'adaptation des montants aux contraintes. Cette façon de faire n'a pas été la règle dans tout le pays et suite à une explosion budgétaire, l'Etat a interrompu ce dispositif en 2002. Il sera remplacé par une « Prime Herbagère Agro-Environnementale » et des Contrats d'Agriculture Durable.

Comme dans le cadre du programme de MAE, les CTE pastoralisme collectif dans les Hautes-Alpes ainsi que chaque contrat ont été élaborés grâce à un travail multipartenarier conduit par le CERPAM.

Dans les Hautes-Alpes, 34 alpages ont bénéficié d'un CTE « pastoralisme collectif ». Les contrats portaient sur des problématiques de protection d'espèces rares (galliformes, Reine des Alpes...), de gestion des milieux pastoraux (nardaies, queyrellins, landes, ...) ou de gestion globale de l'alpage (calendrier de pâturage).

Dès le lancement de l'opération, connaissant son caractère expérimental, un suivi scientifique a été mis en place. C'est en répondant à un appel d'offre « effets des nouvelles contraintes sur l'organisation des exploitations agricoles et la gestion de l'espace et du paysage » que le CEMAGREF, le CERPAM, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et le Parc national des Ecrins, ensemble, ont mis en place un dispositif. Ce partenariat pluri-disciplinaire a été renforcé par un phytoécologue et une sociologue.

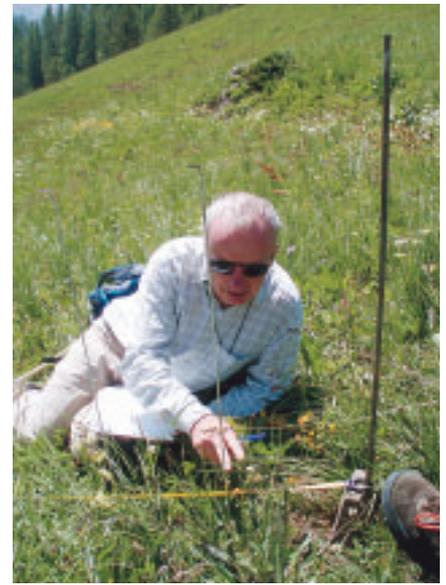
Un premier rapport « projet agriculture-demain » a été remis aux tutelles en avril 1999.

Cependant sur le terrain, au vu de l'intérêt de la démarche et de son apport novateur, certains relevés ont été repris en 2000 puis à nouveau en 2005 afin de pouvoir faire un bilan de 10 ans de mesures agri-environnementales.

C'est cette évaluation et ces expériences qui sont présentées dans l'ensemble des fiches.

La poursuite avec les CTE et les CAD

Une évaluation prévue dès le lancement de l'opération



Analyse d'une ligne de lecture
Photo : Richard BONET



Analyse d'une ligne de lecture
Photo : Richard BONET